

Régime des Télécommunications en Algérie

L'Algérie compte aujourd'hui trois grands opérateurs dans le secteur des télécommunications : un opérateur « historique » public Algérie Télécom (AT) et deux opérateurs privés, Orascom Télécom Algérie (OTA) et Wataniya Télécom Algérie (WTA).

Depuis 2004, suite aux importants investissements réalisés pour notamment moderniser le réseau GSM, AT est parvenu à une mise à niveau satisfaisante de la qualité de ses prestations.

Mobilis, filiale de l'opérateur historique public Algérie Télécom compte actuellement plus de 11,4 millions⁹³.

Pour sa part, Orascom Télécom Algérie (OTA) a remporté la deuxième licence de téléphonie mobile en Algérie avec 2,5 milliards USD d'investissement depuis 2001 et compte à travers ses deux marques commerciales DJEZZY et ALLO environ 17 millions d'abonnés⁹⁴.

Quant au groupe Wataniya qui a procédé au lancement commercial de sa marque NEDJMA depuis le 25 août 2004, il compte plus de 9,25 millions d'abonnés (1^{er} trimestre 2013)⁹⁵.

Depuis novembre 2013, le groupe Wataniya a changé la dénomination commerciale de sa marque « NEDJMA », qui sera, dorénavant, connue sous le nom « OOREDOO ».

Concernant la connexion à Internet, on compte près de 250 000 abonnés à l'ADSL réalisés à fin septembre 2007, alors que le nombre d'internautes est passé de 10 000 en 2000, à 4 millions durant l'année 2010, soit près de 12% de la population.

En novembre 2013, les trois grands opérateurs AT (public), OTA et WTA se sont vus attribuer une licence provisoire pour la troisième génération « 3G », ils ont été appelés par l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) à compléter leurs dossiers administratifs avant l'octroi définitif des licences pour la téléphonie mobile de 3G.

La loi n°2000-03 du 5 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications a mis en place une «autorité de régulation indépendante, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière».

Parmi la vingtaine de missions assignées à cette institution, nous citerons ici les principales, qui consistent à :

- veiller à l'existence d'une concurrence effective et loyale sur le marché des télécommunications ;
- veiller à fournir le partage d'infrastructures de télécommunications ;
- octroyer les autorisations d'exploitation ;
- se prononcer sur les litiges en matière d'interconnexion ;
- arbitrer les litiges qui opposent les opérateurs entre eux ou avec les utilisateurs.

La concurrence s'est accentuée ces dernières années entre les trois opérateurs de téléphonie mobile, à savoir Djezzy, Nedjma et Mobilis. Les préfixes (05), (06) et (07) comportent chacun un bloc de 10 millions de numéros.

Djezzy ayant épuisé ce chiffre, l'ARPT lui a délivré un nouveau préfixe (09) dont l'opérateur égyptien n'a pas le monopole, puisque Mobilis l'utilise également. OTA a contesté la décision de l'ARPT au motif qu'elle introduisait une confusion dans l'esprit des abonnés ; ce à quoi l'ARPT a répondu que c'était la rareté des numéros disponibles qui avait nécessité une telle mesure. Pour résoudre ce problème et permettre aux trois opérateurs d'augmenter les plages d'abonnement, l'ARPT a décidé d'introduire un chiffre supplémentaire dans la numérotation du réseau téléphonique mobile. Ce changement est intervenu le 22 février 2008. De plus, la portabilité de numéros n'est toujours pas effective en Algérie : le numéro n'est pas la propriété de l'abonné ni de l'opérateur, il appartient à l'Etat qui attribue des blocs de numéros aux opérateurs qui à leur tour les mettent à la disposition des abonnés.

Une association des utilisateurs des nouvelles technologies de la communication et de l'information (NTIC) nommée TOUIZA a été fondée fin 2007. Cette association s'occupe essentiellement de la défense des intérêts des utilisateurs de la téléphonie mobile, des internautes et de la téléphonie sur Internet. Il s'agit d'une association indépendante.